Résolution sur la situation au Kirghizstan

2010/2656(RSP) - 26/04/2010

Mme Catherine ASHTON, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a communiqué aux Conseil les dernières informations concernant les mesures prises à la suite des événements récents au Kirghizstan et a mené une discussion sur une éventuelle nouvelle action de l'UE.

Á la suite, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- le Conseil déplore les pertes en vies humaines et demeure préoccupé par la précarité de la situation dans le pays ;
- il souligne qu'il importe de rétablir rapidement l'ordre public au Kirghizstan, sous l'autorité d'un gouvernement démocratique pleinement respectueux de l'État de droit et des droits de l'homme et appelle le gouvernement provisoire à se conformer à l'ensemble des obligations et engagements internationaux qui incombent à cet égard au Kirghizstan ;
- il se félicite que le gouvernement provisoire ait annoncé qu'il allait s'atteler à une réforme constitutionnelle et créer rapidement les conditions propices à la tenue d'élections démocratiques et invite le gouvernement provisoire à tenir compte des avis judicieux du BIDDH et de la Commission de Venise pour l'organisation du référendum constitutionnel et des élections législatives annoncés respectivement pour le 27 juin et le 10 octobre 2010 ;
- le Conseil espère que le gouvernement provisoire prendra des mesures concrètes dans ces domaines : il se tient prêt à en appuyer la mise en œuvre par des mesures d'aide, notamment dans le cadre de la stratégie de l'UE à l'égard de l'Asie centrale.

L'UE continuera à suivre de près la situation au Kirghizstan et coordonnera son action avec celle des organisations internationales compétentes et d'autres acteurs internationaux.